

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Chemoclor T-Granulat 65

• Code du produit:

0501

UFI: DHFK-4E3D-GF0P-VM04

• No CAS:

51580-86-0

• Numéro CE:

220-767-7

• Numéro index:

613-030-01-7

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Groupe 1: Désinfectants et produits biocides.

Type de produit 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe à l'homme ou aux animaux.

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Smartchim BV

Lilsedijk 12

2340 Beerse

BELGIE

Tél : +33 (0)14 88 04 98

• Service chargé des renseignements: info@smartchim.be

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS07



GHS09

• Mention d'avertissement Attention

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

troclosène sodique, dihydrate

• Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: Chemoclor T-Granulat 65

(suite de la page 1)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**

- **No CAS Désignation**

51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

- **Code(s) d'identification**

- Numéro CE: 220-767-7

- Numéro index: 613-030-01-7

- SVHC

- substances actives

: 1000 mg/g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

Eau

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: ChemoclorT-Granulat 65

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
 - Poudre d'extinction
 - Mousse
 - Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - Peut être dégagé en cas d'incendie:
 - Oxyde d'azote (NOx)
 - Chlorure d'hydrogène (HCl)
 - Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un vêtement de protection totale.
 - Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 - Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Eviter la formation de poussière.
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Porter un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
 - En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
 - Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
 - Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Classe de stockage: 4.1 A
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: ChemoclorT-Granulat 65

(suite de la page 3)

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Protection respiratoire:
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Protection des mains:
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Matériau des gants
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - Temps de pénétration du matériau des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
 - Caoutchouc nitrile
 - Caoutchouc chloroprène
 - Butylcaoutchouc
 - Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:
 - Vêtements de travail protecteurs
 - Bottes
 - Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:

Forme:	Granulés
Couleur:	Blanc
- Odeur: De chlore
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- **valeur du pH:** 6
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** La substance n'est pas inflammable.
- Température de décomposition: 240-250 °C
- **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: ChemoclorT-Granulat 65

(suite de la page 4)

- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité:** Non déterminée.
- Masse volumique: 1.000 kg/m³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- Taux d'évaporation: Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec** l'eau à 25 °C: 250 g/l
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non applicable.
 - Cinématique: Non applicable.
- Teneur en substances solides: 100,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réactions aux agents d'oxydation.
 - Réactions aux alcalis puissants.
 - Réaction aux amines.
 - Forte réaction exothermique aux acides.
 - Réactions au contact de matières inflammables.
 - Réagit aux acides en formant du chlore.
 - Réactions au contact des agents de réduction.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Chlore
 - Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
 - Nocif en cas d'ingestion.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

 - 51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate**
 - Oral LD50 1.400 mg/kg (rat)
 - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)
 - Inhalatoire LC50 950 mg/l (rat)
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: ChemoclorT-Granulat 65

(suite de la page 5)

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 - 51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate**
 - EC50 0,28 mg/l (daphnia)
 - LC50 0,25 mg/l (Danio rerio (Zebrafisch))
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- Remarque: Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
 - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 - Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 - Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 - Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 - Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
 - Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
 - Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA**
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR**
 - **IMDG**
 - **IATA**
- UN3077
- 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate)
- ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate), MARINE POLLUTANT
- ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: ChemoclorT-Granulat 65

(suite de la page 6)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, IMDG, IATA



• Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
• Étiquette	9
• 14.4 Groupe d'emballage	
• ADR, IMDG, IATA	III
• 14.5 Dangers pour l'environnement:	
• Marine Pollutant:	Oui
• Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
• Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
• No EMS:	F-A,S-F
• Stowage Category	A
• Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	
• ADR	
• Quantités exceptées (EQ):	E1
• Quantités limitées (LQ)	5 kg
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
• Catégorie de transport	3
• Code de restriction en tunnels	-
• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	5 kg
• Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (TROCLOSÈNE SODIQUE, DIHYDRATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

• Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Numéro de version 15

Révision: 07.04.2020

Nom du produit: ChemoclorT-Granulat 65

(suite de la page 7)

• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

F